

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 JUIN 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE JEUDI 27 JUIN 2024, À 12 H 45, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

<i>Membres du Conseil de ville</i>	<i>Titre</i>	<i>Présent.e.</i>	<i>Absent.e.</i>
Monsieur Simon Deschênes	Maire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Myriam Belley	Conseillère district n° 1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Ariane Lévesque	Conseillère district n° 2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Lemieux	Conseiller district n° 3	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Simon Pelletier	Conseiller district n° 4	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur Richard Bujold	Conseiller district n° 5	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Jacques Létourneau	Conseiller district n° 6	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>Autres personnes</i>			
Monsieur Martin Richard	Directeur général	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Josée Latour	Trésorière	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Andréanne Tousignant	Greffière adjointe	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Simon Deschênes.

24-06-192

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR RICHARD BUJOLD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉE

2. Dépôt des états financiers vérifiés au 31 décembre 2023 et du rapport du vérificateur

Les états financiers vérifiés au 31 décembre 2023 et le rapport du vérificateur sont déposés au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

24-06-193

3. Attestation de réalisation de travaux - Programme d'aide à la voirie locale PAVL 2023-2024 - Volet 8 : Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports a versé une compensation de 83 031 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année 2023-2024;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Ville visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation supplémentaire n'a été versée en 2023-2024 par rapport à 2022-2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LÉTOURNEAU ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes et dont la responsabilité incombe à la ville, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

ADOPTÉE

4. Période de questions

Monsieur le maire répond aux différentes questions des personnes présentes dans la salle.

24-06-195

5. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR ARIANE LÉVESQUE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 12 h 56.

ADOPTÉE

SIMON DESCHÉNES
MAIRE

ANDRÉANNE TOUSIGNANT
GREFFIÈRE ADJOINTE

/at
